

18 Novembre 2020

Charte de covoiturage de la Commission SLAT Ski de Fond

La commission Ski de fond du SLAT organise, en complément de sorties collective en bus, des sorties en covoiturage, lorsque le nombre de sortant ne permet pas d'atteindre le minimum de sortants requis.

Ce covoiturage est organisé à l'initiative du bureau de la commission Ski de fond. La participation au covoiturage implique l'acceptation de la présente charte.

- Je ne suis pas chauffeur. Je m'engage :

- A venir au point de rendez-vous convenu, et à l'heure de départ définie par le bureau SLAT ski de fond ;
- A être présent près du véhicule à l'heure de retour, convenue au départ avec le chauffeur, pour ne pas retarder le départ de la station ;
- A avoir l'attitude requise pour le respect du chauffeur, et des autres passagers, et pour la sécurité du véhicule.

- Je suis chauffeur. Je m'engage en plus des points précédents à :

- Informer l'organisateur sur la capacité de mon véhicule (nombre de personnes transportées en plus du chauffeur) ;
- Disposer du véhicule et des équipements nécessaires, permettant le transport en route de montagne (station ski de fond) en toute sécurité ;
- D'un contrat d'assurance à jour sur mon véhicule ;
- Avoir assez de carburant pour assurer le trajet d'aller-retour;
- Respecter le code de la route ;
- Si le contrat d'assurance permet le prêt du véhicule, un autre covoituré peut conduire sur l'un des trajets, avec l'accord du propriétaire du véhicule et des autres passagers ;
- Assurer le départ et le retour au lieu prédéfini (sauf autre accord pris avec les personnes transportées). Nota : avant le départ, si tous les covoiturés sont d'accord, un retour anticipé est possible.

- Pour le service rendu, le chauffeur bénéficie :

- D'un remboursement de ses frais essence/péage. Le remboursement des frais d'essence s'effectuent sur la base d'un forfait km, quelle que soit la voiture effectivement utilisée.
- De la gratitude de chacun chacune pour sa contribution !!

Lu et approuvé par,
(date, nom et signature)